

## **Compte rendu de la séance du 09 mars 2020**

Président : GARNIER Alain  
Secrétaire : PORTET Paulette

Présents :

Monsieur ALAIN GARNIER, Madame ANNABEL AUGUSTIN, Madame MARIE-CECILE RIVIERE, Monsieur THIERRY TORRES, Madame PAULETTE PORTET, Monsieur MICHEL ANDOLFO, Monsieur ANTOINE DOMANEC, Monsieur JACQUES VU-VAN, Monsieur RAPHAEL GENZ

Excusés :

Absents :

Monsieur DIDIER MAURY

Représentés :

Madame FRANCOISE BAUZOU par Monsieur JACQUES VU-VAN, Monsieur KEVIN CARBONNE par Monsieur RAPHAEL GENZ, Madame CAMILLE HAUMONT-BOUZONVILLE par Madame MARIE-CECILE RIVIERE

Secrétaire(s) de la séance:

Paulette PORTET

### **Ordre du jour:**

1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 17 février 2020
2. Droits de passage
3. Statuts A.GE.DI

Questions diverses

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour :**

- Déclassement et échange de parcelles avec M. Eric BOY

La proposition est soumise au vote : APPROUVE A L'UNANIMITE

### **Délibérations du conseil:**

Approbation du Compte-rendu de la séance du 17 février 2020 ( 2020\_012)

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance du 17/02/2020 :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15/01/2020
2. Annulation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2019
3. Tarifs communaux
4. Achat parcelle à la Coupière

5. Convention avec la Communauté d'Agglomération sur la compétence des eaux pluviales
  6. Approbation des statuts et du parcellaire du groupement syndical forestier de l'Artillac
  7. Recrutement d'un agent contractuel sur un poste non permanent
  8. Désignation de la localisation des points d'eau incendie relatifs à la demande de DETR 2020
- Questions diverses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte-rendu de la séance du 17/02/2020.**

#### Droit de passage sur parcelle communale à Madame SUBRA Simone ( 2020\_013)

Jacques VU-VAN, conseiller municipal expose :

Madame Simone SUBRA a fait la demande d'un droit de passage permanent sur la parcelle communale cadastrée section B numéro 2795 afin de pouvoir accéder aux parcelles privées cadastrées section B numéros 2817 et 2818 dont elle est propriétaire.

Il convient donc de statuer sur ce droit de passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le droit de passage présenté.**
- **DECIDE que l'entretien de la parcelle communale B 2795 restera à la charge de la commune.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la présente décision.**

#### Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I) ( 2020\_014)

Madame Annabel AUGUSTIN, 1ère adjointe, expose :

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe.**
- **APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,**
- **APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.**

#### Droit de passage parcelles à Monsieur Eric BOY ( 2020\_015)

Jacques VU-VAN, conseiller municipal expose :

Lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2019, l'assemblée a délibéré sur un droit de passage sur plusieurs parcelles communales à Monsieur Eric BOY, dans le cadre d'un échange de parcelles (délibérations 2018-87 et 2019\_039).

Plusieurs erreurs matérielles sur les parcelles concernées doivent être corrigées afin de finaliser cet échange.

Suite à l'enquête publique ayant eu lieu du 28 février au 5 mars 2019 concernant l'emprise du chemin rural qui reliait la RD45 au hameau du Calmil, il est constaté que ce chemin rural n'était plus utilisé depuis de nombreuses années. Et une autre voie avait été créée pour des besoins agricoles.

Monsieur Boy ayant plusieurs parcelles sur cette route, un échange a été validé entre la Commune et Monsieur Boy (délibération 2018-87). Cet échange se fait en déséquilibre : 1171 mètres carrés (appartenant à Monsieur Boy) et 572 mètres carrés appartenant à la commune.

Pour équilibrer cet échange et après consultation de l'enquêteur publique, il a été conclu que le désenclavement d'un terrain avec Monsieur Boy pourrait être envisagé.

Les parcelles section D numéros 2360, 2361 et 2285 sont communales et enclavent la parcelle de Monsieur Boy. Ce désenclavement permettrait à Monsieur Boy d'avoir une parcelle constructible de 2200 mètres carrés.

Les parcelles section D numéros 2360, 2361 et 2285 représentent 300 mètres carrés ce qui porterait à 872 mètres carrés le terrain communal concerné par l'arrangement avec Monsieur Boy et permettrait d'équilibrer l'échange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la mise en place d'un droit de passage sur les parcelles sus-citées.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision et à signer tous les documents y afférents.**

#### Déclassement et échange de parcelles avec M. Eric BOY ( 2020\_016)

Jacques VU-VAN, conseiller municipal expose :

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 février 2019 au 05 mars 2019,  
Vu le rapport et avis du commissaire enquêteur du 06 mars 2019,

Vu les plans de division réalisés par Monsieur Christian CLARAC, géomètre expert, délimitant précisément les parcelles à déclasser,  
Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport et ses conclusions motivées,

Il est proposé de prononcer le déclassement des parcelles suivantes :

- déclassement en chemin communal de la parcelle A 2107.
- déclassement en chemin communal de la parcelle A 2410 issue de la division de la parcelle A 752 lieu-dit Las Pradas.
- déclassement en chemin communal des parcelles A2419 A2413 A2417 A2421 A2416 A2426 lieu-dit La Plano del Calmil issues de la division des parcelles A786 A789 A790 et A1994.

Il est également proposé de se prononcer sur l'échange des parcelles, suite à la délibération 2018-87 à savoir :

parcelles cédées à la commune par M. BOY :

- section A : 2419 2413 2417 2421 2426 2423 2410 2107

parcelles cédées à M. BOY par la commune :

- section A 2428.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE les déclassements ainsi proposés**
- **APPROUVE les échanges de parcelles entre la commune et M. Eric BOY**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision et à signer tous les documents y afférents.**